

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le neuf septembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué le 28 octobre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie de LONGNY AU PERCHE, sous la présidence de Madame Elyane ENCELIN, Présidente.

Etaient présents : Mmes et Ms. ENCELIN, CIMETIERE, LAUNAY, MAIGNAN, BRAULT, GUILBERT, BERGER-ROYER, HERLEDAN, KONING, POUSSIER, BANCELIN, MARLET et IHITSAGUE ;

Absents Représentés : M. JOUSSELIN représenté par M.CIMETIERE et Mme DELEUSE représentée par M. POUSSIER

Absents excusés : Mmes REIBEL

Absents : Ms NUNS et CRISON

Egalement présente : Mme LALAOUNIS, M. LEGAULT

Madame ROYER-BERGER est nommée secrétaire.

Madame la Présidente ouvre la séance, elle remercie les Membres présents, fait part des excuses des absents, donne lecture du procès verbal de la précédente réunion.

Aucune observation n'étant formulée on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- *Bilan STGS ;*
- *Prix de l'eau 2016 ;*
- *Affaire Epoux QUIBLIERS/SIAEP de la Région de Longny au Perche ;*
- *Affaire SIAEP de la Région de Longny au Perche/Eaux de Normandie ;*
- *Information sur le Schéma Départemental des EPCI et syndicats mixtes ;*
- *Décision Modificative n° 2015-4 : affectation des dépenses liées au périmètre de protection ;*
- *Informations et questions diverses.*

BILAN STGS :

Un point a été fait avec M.BROSSIER de la STGS et les membres du bureau du SIAEP, Madame la Présidente en donne rapport au Comité Syndical :

- Les membres du bureau ont fait un tour d'horizon des canalisations existantes et des anomalies constatées sur les plans en possession de la STGS. Un certain nombre de plan de recollement relativement récents ont été remis à M. Brossier, et celui-ci a pris note des informations fournies.

Madame la présidente a reçu Mrs BROSSIER et HELFRICH afin de faire un point sur les urgences de travaux à réaliser et les thèmes suivants ont été abordés :

- Zones de canalisations à remplacer prioritairement et à remettre sur le domaine public quand cela est possible ;
- Pose d'un compteur sectoriel sur l'alimentation du bourg de Longny au Perche ;

- Mme la Présidente demande de rechercher les différences de kilométrage de canalisation constatées par STGS par rapport à EdN, en effet STGS a enregistré 20 km de canalisation en plus,
- Modification des canalisations des réservoirs de la Chaudronnière pour en faciliter l'exploitation ;
- L'ARS a constaté un taux de fer trop important dans un prélèvement au réservoir de l'Inardière, alors que les deux stations sont traitées. Des contrôles ont été réalisés et le taux est redevenu normal. Cela pouvait être dû à la défectuosité du robinet de prélèvement.

DETERMINATION DU PRIX DE L'EAU 2016 : SURTAXE SYNDICALE :

DÉLIBÉRATION N° 2015-12

Mme la Présidente invite le Comité syndical à fixer les tarifs de l'eau applicable dès l'année prochaine.

Il est proposé au comité, au vu des équilibres budgétaires projetés, d'augmenter les tarifs d'environ 0,3 % soit le taux de progression de l'indice des prix à la consommation.

Après délibération et à l'unanimité, le comité syndical fixe les tarifs ainsi qu'il suit :

SURTAXE SYNDICALE AU 01/01/2016

- | | |
|---|--------------------------------------|
| - part fixe : abonnés « domestiques » | 75.98 € par an |
| Abonnés « gros consommateurs » | 50.65 € par an |
| - part variable : abonnés « gros consommateurs » | 0.662 € par an |
| Abonnés « gros consommateurs » | 0.351 € par an |
| - ventes en gros : SIAEP de Boissy-Maugis : | application tarif gros consommateurs |
| Commune de Rémalard | 0.201 € par m3 |

AFFAIRE EPOUX QUIBLIER/SIAEP DE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE :

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que le transport sur les lieux du Tribunal de Grande Instance d'Alençon, initialement prévu le 9 novembre 2015 est reporté au 25 novembre 2015 au Moulin de Rainville.

Elle fait le point sur le mémoire en défense de Maître BOSQUET, avocat du SIAEP de Longny au Perche.

AFFAIRE SIAEP DE LA REGION DE LONGNY AU PERCHE/EAUX DE NORMANDIE :

Madame la Présidente informe le Comité Syndical que conformément à la délibération n° 2015-11 du 09 septembre 2015, elle a pris contact avec Maître BOSQUET afin de préparer une action en justice devant le Tribunal Administratif. Il a accepté de représenter le syndicat dans cette action et commence à rassembler les éléments nécessaires afin d'étayer le dossier.

SCHEMA DEPARTEMENTAL DES EPCI ET SYNDICATS MIXTES :

Madame la Présidente explique que dans le cadre du Schéma Départemental le Préfet a prévu la suppression d'un certain nombre de syndicats d'eau dont le nôtre.

Il semblerait que les limites du syndicat soient mal définies.

Un courrier sera rédigé. Des contacts seront pris avec d'autres syndicats.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2015-04 – INDEMNITES PERIMETRE DE PROTECTION :
DÉLIBÉRATION N° 2015-13

Monsieur le Receveur a demandé que les indemnités versées aux exploitants et propriétaires et les subventions obtenues dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection, soient imputées en dépenses et recettes de fonctionnement et non d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **AUTORISE** les ouvertures et les modifications de crédits suivants en section fonctionnement :
 - Dép. : Chapitre 011 : article 613 – Locations, droits de passages et servitudes diverses : + 45 000,00 €
 - Dép. : Chapitre 68 : article 6815 – dotations aux provisions pour risques et charges : - 29 250,00 €
 - Rec. : chapitre 74 : article 748 – autres subventions d'exploitations : + 15 750,00 €

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- **St Victor-de-Réno** : Il n'y a pas eu de retour de la STGS sur le prélèvement effectué cet été.
- **Monceaux au Perche** : l'entreprise LECLECH devra procéder à la réfection de la chaussée des Echigneux
- **Le Mage** : la pression d'eau est redevenue normale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée et les Membres présents ont signé le registre.